

Paris, le mardi 13 décembre 2011

## AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT N°06/2011

*Objet : Révision des taux de l'IEOM*

Le Conseil de Surveillance de l'Institut d'émission d'Outre-mer, lors de sa réunion du 13 décembre 2011 a pris les décisions suivantes :

- Baisse du **taux de réescompte des crédits aux entreprises** de 25 points de base, pour le fixer à 1,00%.

Les conditions d'admissibilité des créances demeurent inchangées. La marge d'intermédiation maximale des établissements de crédit demeure fixée à 2,75%.

Il s'ensuit que le taux de sortie maximum, pour la clientèle, des crédits réescomptables ressortira désormais à 3,75%.

- Le **taux de facilité de dépôt** a été maintenu à son niveau actuel, soit 0,25%.

**Ces décisions sont applicables à compter du 27 décembre 2011.**



Nicolas de SEZE